



Hubert CHARDONNET
Président du CASDEC

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de vous informer de l'arrivée du nouveau directeur du CASDEC Stéphane GUILLEUX. Il remplace Thibault DELAROCHE.

Stéphane GUILLEUX arrive de la Direction des Moyens et des Achats, où il était responsable mission méthode ressources. Il aura à cœur de poursuivre le travail mené par l'équipe du CASDEC. De beaux projets l'attendent avec notamment l'ouverture de la billetterie en ligne.

Hubert CHARDONNET
Président du CASDEC

Adhésion

■ Rappel

Le Conseil d'Administration du CASDEC a décidé le principe de la mise en place d'une adhésion libre, gratuite mais **obligatoire** pour tous les futurs « membres actifs » qui souhaitent bénéficier des prestations du CASDEC. Si vous n'avez pas encore renvoyé votre bulletin d'adhésion, vous ne pourrez prétendre à aucune prestation (billetterie, allocations, aides...) retrouvez toutes les informations sur l'Intra, le site internet www.casdec.fr et à l'accueil du CASDEC. Pour toute question : 35 22 17 ou 02 23 62 22 17

Infos pratiques

■ Le CASDEC vous accueille

au 15 rue du Puits Mauger à Rennes :

Lundi : 8h30 - 12h30

Mardi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 16h30

Mercredi : 8h30 - 12h30

Jeudi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 16h30

Vendredi : 8h30 - 12h30

Numéros utiles

■ Accueil **35 25 00 ou 02 23 62 25 00**

■ Billetterie, allocations, sorties **35 25 15 ou 02 23 62 25 15**

■ CESU, arbre de Noël, prestations retraités **35 25 01 ou 02 23 62 25 01**

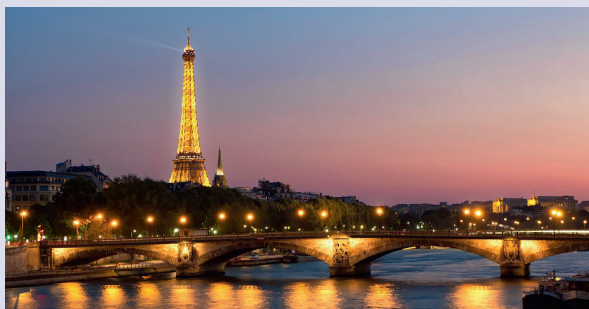
■ Aides diverses (vacances, plan épargne chèque vacances), locations
35 25 03 ou 02 23 62 25 03

■ Par mail : casdec@ville-rennes.fr

■ Site internet : www.casdec.fr

Sorties 1^{er} semestre 2018

Pour l'année 2018, le CASDEC vous propose plusieurs sorties à la journée. Le programme détaillé est disponible sur simple demande ou consultable sur l'Intra et le site : www.casdec.fr.



■ Journée Libre à Paris (en train).

Samedi 5 mai 2018.

TARIFS :

- adulte 35 € (au lieu de 86 €),
- enfant (4 à 11 ans) 18 € (au lieu de 43 €).

Horaires : Départ de la gare de Rennes à 7h52, arrivée à Paris Montparnasse à 9h47. Retour de Paris Montparnasse à 19h14, arrivée à Rennes à 21h23.

Date limite d'inscription : 8 mars 2018



■ Journée au Parc Astérix

Samedi 26 mai 2018.

TARIFS :

- adulte 60 € (au lieu de 149 €),
- enfant (3-12 ans) 40 € (au lieu de 99 €).

Le prix comprend : l'aller-retour en TGV Rennes - gare de Roissy puis la navette en bus jusqu'au Parc Astérix, l'entrée 1 jour/1 parc.

Date limite d'inscription : 23 février 2018

Il reste des places pour les sorties suivantes (bulletin d'inscription disponible dans le CASDEC Info n°38, sur l'Intra et le site www.casdec.fr)



■ Parc des Légendes (Frossay, 44)

Samedi 16 juin 2018.

TARIFS :

- adulte 16 € (au lieu de 40 €),
- enfant (5-12 ans) 13 € (au lieu de 33 €).

Date limite d'inscription : 23 février 2018.



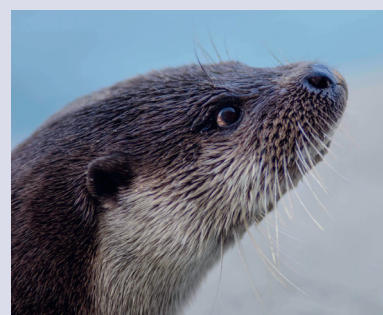
■ Château de Chambord

Samedi 23 juin 2018.

TARIFS :

- adulte 36 € (au lieu de 90 €),
- junior (de 13 à 25 ans) 33 € (au lieu de 83 €),
- enfant (6 à 12 ans) 28 € (au lieu de 70.5 €).

Date limite d'inscription : 12 mars 2018.



■ Océanopolis – La Recouvrance

Samedi 15 septembre 2018.

TARIFS :

- adulte 60 € (au lieu de 149 €),
- enfant (3 à 13 ans) 53 € (au lieu de 132 €).

Date limite d'inscription : 23 février 2018.

Le montant total dû est à régler lors de l'inscription et ne sera débité qu'après confirmation définitive de votre inscription.

Important : aucune inscription n'est possible en dehors des tranches d'âges mentionnées.

■ Autres sorties 2018

Le comité organisera d'autres sorties au cours de l'année 2018. Vous serez informé ultérieurement des dates, programmes et tarifs.

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION - 1^{ER} SEMESTRE 2018

A retourner au CASDEC - 15, rue du Puits Mauger - 35000 RENNES

Matricule : Nom : Prénom :

Service : N° tél. service :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

Tél. personnel : Portable :

Mail :

■ JOURNÉE LIBRE À PARIS

Samedi 5 mai 2018

Nombre adulte x 35 € = €

Nombre enfant x 18 € = €

(4 à 11 ans)

Total = €

Nom, prénom, date de naissance, qualité des participants
(agent, conjoint ou concubin, enfant)

.....

.....

■ JOURNÉE AU PARC ASTÉRIX

Samedi 26 mai 2018

Nombre adulte x 60 € = €

Nombre enfant x 40 € = €

(3 à 12 ans)

Total = €

Nom, prénom, date de naissance, qualité des participants
(agent, conjoint ou concubin, enfant)

.....

.....

➤ Pour la réservation, le montant total dû est à régler, votre chèque ne sera débité qu'après confirmation de votre inscription. En cas d'annulation, **cette somme restera acquise au CASDEC**. Merci de bien vouloir faire un chèque par destination.

■ Avis d'imposition et livret de famille

Il est rappelé à l'ensemble des bénéficiaires du CASDEC la nécessité de fournir son avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016 pour pouvoir accéder à certaines prestations. L'information fournie reste confidentielle.

Si vous ne souhaitez pas communiquer cet avis, vous serez considéré comme **célibataire sans enfant**. Seront exclus des prestations suivantes (arbre de Noël, aide au séjour enfants, aide à la pratique sportive et culturelle, quota de chèques culture) votre conjoint / votre(vos)enfant(s).

De même, si la composition de votre famille évolue, n'oubliez pas de nous mentionner tout document attestant d'un changement (copie du livret de famille, acte de naissance, acte de décès...). Un dossier à jour nous permet une meilleure visibilité sur les prestations qui vous sont accessibles.

Une ½ part supplémentaire est ajoutée au calcul du QF pour toute personne détentrice d'une carte d'invalidité MDPH (taux d'invalidité supérieur ou égal à 80%).

Rappel : une fois l'avis d'imposition fourni, ce dernier reste valable pour toute l'année en cours. Toute adhésion est définitive, aucune rectification ne sera apportée pour l'année en cours.

Aides aux vacances

Plan épargne chèques vacances

Le plan épargne chèques vacances permet l'obtention de votre épargne à laquelle s'ajoute une participation du CASDEC en fonction de votre quotient familial. Les chèques vacances de 10 €, 20 € et 50 € valables 2 ans, sont utilisables en France Métropolitaine, dans les DOM-TOM, dans le cadre de séjours au sein de pays membres de l'Union Européenne. Vous pourrez régler diverses prestations, des services de tourisme et de loisirs : hôtellerie, restauration, camping, villages vacances, Gîtes de France, transport, badge pour péage d'auto-route, clubs sportifs, colonies...

- Le dépôt de dossier est possible tous les mois. À savoir : le 1^{er} prélèvement débute un mois après le mois de dépôt du dossier (ex : pour un dossier déposé pendant le mois de février, le premier prélèvement débutera le 1^{er} avril).

- Les versements sont souples, de 20 € à 60 € par tranche de 10 €.

- Vous choisissez également la durée des prélèvements de 4, 6 ou 8 mensualités.

- Les chèques-vacances vous sont envoyés directement à domicile par La Poste en recommandé. Une participation de 6 € est demandée, répartie sur la durée de votre plan. Pour tout changement d'adresse, veuillez à prévenir le CASDEC.

Rappel :

Le PECV ne se cumule pas avec l'aide aux vacances. Il n'est attribué de chèques vacances qu'une seule fois par année civile. Aucun nouveau plan ne peut être signé si le plan précédent n'est pas soldé. En cas de départ de la collectivité avant le terme du plan, ou au deuxième prélèvement impayé, le plan est annulé. Les sommes

versées seront remboursées sans aucun intérêt ni participation du CASDEC.

Il n'est possible de faire qu'un seul plan par couple ouvrants droits du CASDEC.

Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à le préciser car une part supplémentaire sera ajoutée dans le calcul de votre quotient familial.

Documents à fournir

- Le dossier complété, téléchargeable sur L'intra ou sur simple demande auprès de l'accueil du CASDEC situé au 15 rue du Puits Mauger - 35000 Rennes,

- Votre (vos) avis d'imposition de 2017 sur les revenus de 2016,

- Un relevé d'identité bancaire (RIB)

Aide au séjour famille

Elle s'adresse aux personnes qui n'ont pas opté pour le Plan d'Épargne Chèques Vacances et qui partent en vacances en France ou à l'étranger, peu importe le type de formule (camping, location, village vacances, gîte, hôtel, etc...) sauf séjours dans la famille et certaines locations de particulier à particulier.

Pour la location de particulier à particulier, le loueur doit pouvoir présenter un numéro de SIRET ou de SIREN ou un numéro de référencement auprès de l'Office de tourisme de la commune de location.

Pour les réservations effectuées via internet, vous devez impérativement fournir, en plus de votre facture réglée "en ligne", le numéro de SIRET du site et le mentionner lors de l'envoi de votre demande.

Important : la durée du séjour doit être d'au moins 3 jours consécutifs (2 nuitées) et au maximum de 30 jours.

Documents à fournir

SI VOUS VENEZ AVANT LE SÉJOUR :

- votre (vos) avis d'imposition 2017 (sur les revenus de 2016),
- le justificatif de réservation de l'organisateur mentionnant le nom de l'agent, les dates de séjour, le prix, l'adresse du lieu de vacances et l'organisme.

- et à votre retour, dans un délai de deux mois maximum, une facture acquittée au nom de l'agent avec les dates du séjour.

SI VOUS VENEZ APRÈS LE SÉJOUR (dans un délai de deux mois maximum)

- votre (vos) avis d'imposition 2017 (sur les revenus de 2016),
- une facture acquittée au nom de l'agent avec les dates du séjour.

Tranche	QF en €	Montant du plafond d'aide (en €)*
1	0 à 300	300 €
2	301 à 390	260 €
3	391 à 485	220 €
4	486 à 580	180 €
5	581 à 680	140 €
6	681 à 780	120 €
7	781 à 870	100 €
8	871 à 960	80 €
9	961 à 1 060	60 €
10	> à 1 060	50 €

*Le CASDEC prend en charge le coût du (des) séjour(s) de l'année civile à hauteur de 60 % et ce, dans la limite d'un plafond d'aide en fonction du Q.F. Ne sont pas inclus les frais de dossier et la taxe de séjour.

Aide au séjour enfant

Comme pour l'aide au séjour pour la famille, elle est basée sur le "QF" et s'adresse aux enfants qui partent indépendamment de leur famille.

Exemples : camps, colonies, stages BAFA avec hébergement, séjours linguistiques, stages éducatifs et sportifs, classes de mer...

Conditions :

- la durée du séjour doit être au minimum de **3 jours** consécutifs (2 nuitées) et au maximum de 30 jours par enfant,
- l'enfant doit **être ayant droit du CASDEC**, c'est-à-dire avoir moins de 25 ans et être fiscalement à charge (donc ne disposant pas de revenus soumis à l'impôt) ou être descendant fiscalement à charge et titulaire de la carte d'invalidité,
- **l'organisateur** du séjour doit être une école, une association ou un organisme agréé,
- le séjour **doit comprendre l'hébergement** de l'enfant, peu importe la période (pendant ou hors vacances scolaires),
- **3 € par jour** doivent rester à la charge de la famille.

Les familles peuvent venir chercher la totalité de leurs chèques vacances avant ou après le séjour.

Documents à fournir

SI VOUS VENEZ AVANT LE SÉJOUR* :

- votre (vos) avis d'imposition 2017 (sur les revenus de 2016),
- l'attestation d'inscription de l'organisateur mentionnant le nom de l'enfant, les dates de séjour, le prix, l'adresse du lieu de vacances et l'organisme.
- et au retour de votre enfant, dans un délai de deux mois maximum, une facture acquittée au nom et prénom de l'enfant avec les dates du séjour.

SI VOUS VENEZ APRÈS LE SÉJOUR (dans un délai de deux mois maximum)

- votre (vos) avis d'imposition 2017 (sur les revenus de 2016),
- une facture acquittée avec le nom de l'enfant ainsi que les dates du séjour.

Tranche	QF en €	Montant du plafond d'aide (en €)*
1	0 à 300	12 €
2	301 à 390	10 €
3	391 à 485	9 €
4	486 à 580	8 €
5	581 à 680	7 €
6	681 à 780	6 €
7	781 à 870	5 €
8	871 à 960	4,5 €
9	961 à 1 060	4 €
10	> à 1 060	3,5 €

**Important : nous vous rappellerons que le montant de l'aide attribuée en fonction du QF dépend du nombre de jours : étant donné que la multiplication du nombre de jours par le montant de l'aide peut ne pas aboutir sur un multiple de 10, le CASDEC procédera à un arrondi.*

Locations

Il reste des périodes au cours desquelles vous pouvez effectuer une location.

Le descriptif, les tarifs et le bulletin d'inscription sont consultables dans le CASDEC Info n°38 (décembre 2017), sur l'Intra (Vie pratique/CASDEC/Mobil home et appartements) et sur le site www.casdec.fr.

Comment effectuer une location de mobil-home et appartement ?

Les agents intéressés par un mobil-home ou un appartement peuvent s'inscrire via le bulletin d'inscription téléchargeable sur le site internet du CASDEC ou en adressant une demande écrite comportant leur nom, prénom, adresse, service, numéro de téléphone, les nom(s), prénom(s) et dates de naissance des personnes participant au séjour.

Les agents retenus pour les locations seront informés par courrier dans les meilleurs délais.

Vous trouverez ci-après la liste (non exhaustive) de la billetterie délivrée par le CASDEC.

Le Chèque culture est votre unique «Chèques biens culturels» depuis le 1er janvier 2017. Deux valeurs vous sont proposées 10 € (vendue 6,50 €) et 15 € (vendue 9,75 €).

BILLETTERIE *	TARIFS CASDEC AU 01/01/2018
CINÉMAS	
GAUMONT Rennes	6,70 €
CINEVILLE PASS'RENNES (Colombier, Arvor...)	4,70 €
CGR (La Mézière)	5,90 €
LE SEVIGNE (Cesson-Sévigné)	3,50 €
PATINOIRE	
Le Blizz Rennes (entrée + patins)	4,30 €
CHEQUES BIENS CULTURELS (plafond annuel).	
Chèque Culture de 10 €	6,50 €
Chèque Culture de 15 €	9,75 €
PISCINES	
Piscines municipales de Rennes - 10h bain Adulte	13,85€
Piscines muni. de Rennes - 10h bain Enfant (3/17 ans)	4,70 €
Piscine Cesson Sévigné - 10 entrées Adulte	31,20 €
Piscine Cesson Sévigné - 10 entrées Enfant (3/17 ans)	24,50 €
Piscine Chartres de Bretagne - 10 entrées Adulte	33,30 €
Piscine Chartres de Bretagne - 10 entrées Enfant (3/15ans)	25,80 €
Piscine Saint-Grégoire – tarif unique - 10 entrées	41,90 €
Aquatonic (Saint-Grégoire)	18 €
DIVERS	
Place Rennes Volley 35	7 €
Carte Carrefour de 100 €	95 €
Carte Carrefour de 50 €	47,50 €

* liste non exhaustive

Toute commande de billetterie est **définitive**. Aucun billet ne sera **repris, échangé ou remboursé**.

RAPPEL :

le CASDEC et le SRC déclinent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du courrier.

Votre avis d'imposition 2017 (sur les revenus de 2016) est à présenter **OBLIGATOIREMENT** afin de déterminer votre plafond annuel concernant l'achat de Chèque Culture (personne seule et couple : **240 €/an, plus 120 € par membre de la famille à charge fiscalement**).

Festival Ay Roop

Du 23 mars au 8 avril 2018 - Rennes

Dans le cadre du festival AY-ROOP, temps fort des arts du cirque, bénéficiez pour les spectacles présentés ci-dessous d'un tarif préférentiel.



© Hourvari - Geraldine Aresteanu

TENTATIVES D'APPROCHES D'UN POINT DE SUSPENSION - YOANN BOURGEOIS

Le Pont des Arts, Cesson-Sévigné

Un corps à corps entre l'agrès et l'acrobate.

À partir de 10 ans / 1h10

- Jeudi 5 avril - 20h30

- Vendredi 6 avril - 20h30

- Samedi 7 avril - 20h30

TARIF PRÉFÉRENTIEL :

18 € (au lieu de 24 €)

Réservation dans la limite des places disponibles, tarif applicable uniquement sur présentation de la carte CASDEC ou du bulletin de salaire. **Le CASDEC ne délivre pas de billetterie, la réservation s'effectue par téléphone au 06 76 38 48 49. Les billets sont à retirer à la billetterie du festival.** Retrouvez toutes les informations sur le site www.festivalayroop.com



© Pierre Morel

DYSTONIE - CIE DEFRACTO

Théâtre du Vieux Saint-Etienne - Rennes

Spectacle jonglistique d'un trio ergonomique.

À partir de 8 ans / 40 mn

- Mercredi 4 avril - 18h

- Jeudi 5 avril - 21h

- Vendredi 6 avril - 21h

- Samedi 7 avril - 21h

TARIF PRÉFÉRENTIEL :

12 € (au lieu de 16 €)

Offre Disney

Le CASDEC propose une offre spéciale concernant la billetterie Disneyland Paris :

BILLET 1 JOUR / 2 PARCS : 49 €

Tarif adulte/enfant

POUR UNE VISITE ENTRE LE 10 JANVIER ET LE 26 MARS 2018

(au lieu de 99 €/adulte et 91 €/enfant 3 à 11 ans inclus)

- Pour les agents ayant accès à l'Intra (en passant par Firefox), possibilité de réserver, régler et imprimer les billets à partir de l'onglet "Vie pratique", "Casdec", "Billetterie", "Parcs et musées",

"Disneyland Paris" : cliquer sur "Effectuer une réservation sur le site dédié".

- Pour les autres, adressez au CASDEC une demande écrite comportant le nombre de billets (avec nom, prénom, date de naissance pour chaque billet), vos coordonnées personnelles et professionnelles, accompagnée d'un chèque.

Toute commande est définitive. Aucun désistement, pour quelque motif que ce soit, ne sera accepté et aucun billet ne sera repris, échangé ou remboursé.

Contact : 02 23 62 25 15 ou poste 35 25 15.



Retrouvez les partenaires référencés au CASDEC depuis le 1^{er} janvier dernier. Toutes les offres proposées sont consultables sur l'Intra ou dans la liste des partenaires (disponible sur simple demande).

■ AUTOMOBILE - CAMPING-CAR

AUTO OMNIA INDUSTRIE
AVM PNEUS – POINT S
BILAN AUTO TECHNIC DU HIL
RENAULT RENNES
VILLAGE CAMPING-CARS

■ BANQUE - CRÉDIT SOCIAL - ASSURANCES

ACEF-BANQUE POPULAIRE
CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE
CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES
GMF ASSURANCES

■ BEAUTÉ – SANTÉ

BEAUTY SUCCES
EIRL SOLUSTOC
JPC
SALON DE COIFFURE FRANCE LANE
THALASSO – DINARD
THERMES MARINS DE SAINT-MALO

■ BOUTIQUES - BOUTIQUES EN LIGNE

CAVAVIN
DIAGOLD SERVICE BIJOUTERIE
ESCALE FLEURS
LA POULE A POIS
LINGERIE DES JOURS ET DES NUITS
MONBANA
NIKE FACTORY
VISION PLUS
VISUEL OPTIQUE

■ COFFRET-CADEAU

WONDERBOX

■ ÉLECTROMÉNAGER – IMAGE - SON

CONCEPT ACHAT
MLH

■ HABITATION

BRETAGNE MATERIAUX
LA PORTE À COTÉ
PORCELANOSA

■ LOISIRS – CULTURE

CENTRE CULTUREL POLE SUD
ÉCOMUSÉE DU PAYS DE RENNES
FORET ADRÉNALINE
OPÉRA DE RENNES
LES CHAMPS LIBRES
THEATRE NATIONAL DE BRETAGNE

■ SERVICE À LA PERSONNE

CENTRE SERVICES
COMPLÉTUDE/ KINOUGARDE
O2

■ SPORT

MAKADAM FITNESS
STADE RENNAIS F.C.

■ VACANCES – HOTELLERIE – TOURISME

CE ÉVASION
CENTER PARCS PIERRE ET VACANCES MAEVA
CORSICA FERRIES
FUNBREIZH
HOMAIR
ODALYS
VVF VILLAGES